

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 Juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 20 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

Etaient présents :

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY, Nathalie CHANTEREAU,

MM : Patrick LAFARGE, Éric VERGER, Jean-Maurice SABATER, Pierre LEVEQUE, Théo MORILLON, Jérémy AUMONT, Bruno GAUTIER

Absents : Mme Laëtitia FRANCK PRUDENZANO, Mme Laurence POUVALOUE, M. Jean-Jacques LOUGEZ

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté le 27 avril 2023,
- Proposition d'adhésion au service Instruction des demandes d'autorisations d'affichage publicitaire et d'enseignes de Grand Cognac,
- Convention avec le Département de la Charente pour l'aménagement et l'entretien d'équipement de voirie sur la RD 15,
- Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de la RD15,
- Création d'un emploi non permanent suite à accroissement saisonnier d'activité,
- Recrutement d'un agent technique en CDD d'un mois,
- Répartition des parties communes du Lotissement « Les 5 sens » route de Sigogne,
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des présents, 11 pour.

2 - Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean-Maurice SABATER est nommé secrétaire de séance.

3 - Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté le 27 avril 2023

Madame DAUNAS explique que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été arrêté le 27 Avril 2023. La commune peut dans les trois mois qui suivent donner son avis sur le document.

Madame DAUNAS explique que les 4 zones existantes au PLU de la commune sont maintenues : U, AU, A et N. Ces zones comportent beaucoup de sous zones dus aux spécificités des grandes villes comme Cognac.

Dans l'ensemble, les règles sont en adéquation avec le PLU existant sur la commune actuellement. Les 3 zones à urbaniser demandés par la Municipalité ont été prise en compte au PLUI.

Le document est consultable sur le site de Grand Cognac.

Le Conseil n'émet aucune observation sur le document et donne un avis favorable en l'état à l'unanimité des présents, 11 pour.

4 - Proposition d'adhésion au service Instruction des demandes d'autorisations d'affichage publicitaire et d'enseignes de Grand Cognac

Monsieur le Maire rappelle que Grand Cognac a mis en place un règlement de publicité pour régir les installations d'enseignes et affichages publicitaires sur tout le territoire de l'agglomération.

Monsieur le Maire explique que Grand Cognac propose d'instruire pour le compte des communes les demandes d'enseignes et affichages publicitaires. Le cout par dossier instruit s'élèvera à 83,94 €.

Le Conseil approuve, à l'unanimité des présents, la proposition, 11 pour et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Grand Cognac.

5 - Convention avec le Département de la Charente pour l'aménagement et l'entretien d'équipement de voirie sur la RD 15

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 15, une convention doit être passée avec le Département pour définir les conditions dans lesquelles seront aménagés et entretenus les équipements de la dite voirie.

Le Conseil approuve la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à l'unanimité des présents, 11 pour.

6 - Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de la RD15

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de la RD15. Les éléments mis en place pour assurer la

sécurité des usagers, c'est-à-dire les trois plateaux ralentisseurs sont subventionnables par le Département.

Le Conseil approuve la proposition et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention à l'unanimité des présents, 11 pour.

7 - Création d'un emploi non permanent suite à accroissement saisonnier d'activité / Recrutement d'un agent technique en CDD d'un mois

Monsieur le Maire propose d'embaucher un jeune de 16 ans pour aider les agents techniques pendant 4 semaines au mois de juillet. Il fait des études de bucheronnage et est coutumier des tâches d'entretien courant des espaces verts.

Monsieur le Maire explique que la loi prévoit une rémunération d'un minimum de 80 % du SMIC.

Le Conseil approuve l'embauche du jeune et fixe la rémunération à 90 % du SMIC.

8 - Répartition des parties communes du Lotissement « Les 5 sens » route de Sigogne

Monsieur le Maire propose au conseil de prendre en charge la voirie et les espaces communs du Lotissement « Les 5 Sens » route de Sigogne.

Le lotisseur demande un accord de principe, mais les démarches pour la rétrocession ne seront effectuées qu'après la réception du chantier.

Le Conseil donne un accord de principe sur le projet de rétrocession.

9 - Informations et questions diverses

- Personnel communal : La secrétaire prise en stage pendant trois semaines en mai/juin reviendra pour un CDD de 3 mois renouvelable 3 mois à compter du 17 juillet 2023.
L'agent technique en contrat depuis le 1^{er} avril, est prolongé de 9 mois jusqu'au 31 mars 2023.
- Stationnement : Un administré a demandé que les deux places de stationnement devant l'Eglise soient retirées car gênantes. Vu le peu de places de stationnement autour de l'Eglise, le Conseil ne souhaite pas supprimer ces places.
- Projet bâche incendie au Buisson : le plan de division est toujours en attente. A réception, il sera transmis au SDIS pour aval.
- Monsieur le Maire a été démarché pour installer une borne électrique sur la commune : la société STATION E cherche des emplacements pour installer des stations de recharge de voitures électriques multi-service avec mat pour les opérateurs téléphoniques.
- Skate parc : des observations ont été émises lors de la dernière visite de sécurité. La pancarte règlementaire a encore disparu. Les réparations ont été faites, une nouvelle pancarte va être commandée.
- Une demande de passage surélevé a été faite sur le chemin de la Mare pour couper la vitesse. Monsieur le Maire propose d'étudier la question.
- Ecole : Monsieur SABATER explique que mes enseignantes souhaiteraient donner un nom à l'école. Elles proposent « Les trois tilleuls » car il y a trois tilleuls dans la cour de récréation. Le Conseil n'y voit pas d'inconvénient et propose également « L'école des Tilleuls » au cas où un des tilleuls viendrait à mourir ; le choix est laissé aux enseignantes.

Le Maire lève la séance à 20 h 05.

Le secrétaire de séance

Le Président de séance

Jean-Maurice SABATER

Patrick LAFARGE

Liste des délibérations :

Numéro	Objet	Décision
2023024	Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté le 27 avril 2023	Approuvée
2023025	Adhésion au service Instruction des demandes d'autorisations d'affichage publicitaire et d'enseignes dans le cadre du Règlement Local de Publicité de Grand Cognac	Approuvée
2023026	Autorisation au Maire de signer la convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental (RD15)	Approuvée
2023027	Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de la RD 15	Approuvée
2023028	Création d'un emploi non permanent suite à accroissement saisonnier d'activité	Approuvée
2023029	Engagement à reprendre les parties communes du lotissement « Les 5 sens »	Approuvée